



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1598

Mise en place de visites gratuites du Musée des beaux-arts de Lyon pour le personnel de la maison d'arrêt de Corbas et leur famille dans le cadre du projet d'action culturelle organisé à la maison d'arrêt

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1598 - MISE EN PLACE DE VISITES GRATUITES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON POUR LE PERSONNEL DE LA MAISON D'ARRET DE CORBAS ET LEUR FAMILLE DANS LE CADRE DU PROJET D'ACTION CULTURELLE ORGANISE A LA MAISON D'ARRET (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique des publics, et particulièrement auprès des publics éloignés, le musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon cherche à développer ses interventions hors-murs afin d'aller vers les publics.

En 2019, une première expérience auprès de la population carcérale avait montré l'importance de faire entrer le musée dans un établissement carcéral et la richesse des échanges que cette action avait apportée.

Cette expérience a été renouvelée pour 2021 et 2022, auprès de deux groupes de femmes incarcérées, dans le cadre d'une convention établie avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL) 69 qui intervient au sein de la maison d'arrêt de Corbas.

Lors de la réalisation d'un premier bilan, il est apparu que l'intervention du musée doit être plus visible dans l'ensemble de la Maison d'arrêt de Corbas, afin que le personnel pénitencier de la maison d'arrêt soit plus disponible et volontaire pour l'accompagnement des détenues aux ateliers, organisés, au sein de l'établissement, par le musée des Beaux-Arts, et comprenne mieux l'importance de tels ateliers pour les détenues.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'intervention du musée au sein de la maison d'arrêt de Corbas, il est proposé d'accueillir le personnel de la maison d'arrêt et leur famille proche (conjointes et enfants) pour des visites découvertes du musée.

Deux visites pour adultes seront proposées et trois visites en famille. Ces visites auront lieu dans les collections permanentes du musée au cours de l'année 2022.

De plus, le musée pourra fournir quelques détails d'œuvres encadrés afin qu'ils soient accrochés dans les parties communes de la maison d'arrêt.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

La gratuité d'entrée du personnel de la maison d'arrêt de Corbas et leurs conjoints et enfants, au musée des beaux-arts, pour cinq visites découvertes sur l'année 2022 est approuvée

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET